



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 16/2020 :

Demande de crédit de CHF 470'000.- TTC pour la revitalisation et la remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau Le Montant

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 17 novembre 2020 avec Mme. La Municipale Elvira Röllli et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Mme la Municipale Elvira Röllli pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Ces travaux ne sont pas intégrés au plan d'investissements. Ils ont été décidés essentiellement par le canton, qui prend en charge une majorité des coûts qui y sont liés.

Budget : Le coût total du projet résulte de soumissions rentrées (4) à la suite d'un appel d'offres conforme aux règles des marchés publics. En ce qui concerne les travaux de génie civil – soit environ 1/3 de la valeur totale du budget – les travaux ont été attribués à l'offre la plus avantageuse.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

La charge financière calculée de la part communale du projet se monte à CHF 7'238.-- par an (dont CHF 971.-- d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 1.00%), soit une charge théorique de CHF 2.50 par habitant/an (situation au 01.09.2020).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 30 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié par la commission des finances.

Il est à noter qu'il est fort probable que la Confédération alloue à ce projet une subvention de 35%, ce qui réduirait ainsi la part de la Commune à 5%, soit CHF 23'500.—

D'autre part, selon une information reçue en dernière minute, il semble qu'une partie des coûts budgétés dans le présent préavis on en fait déjà été dépensés dans le cadre du préavis 03/2017 déjà approuvé et liquidé. La Municipalité devrait présenter au Conseil un amendement de son préavis 16/2020 en ce sens. Cela pourrait signifier que le coût effectif du présent préavis serait nul pour la Commune.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'adopter le préavis municipal No 16/2020 tel que proposé par la Municipalité, soit

1. D'adopter le préavis municipal n° 16/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 470'000.— TTC pour la remise à ciel ouvert de l'affluent du Montant et de la revitalisation des zones

Demande de crédit de CHF 470'000.- TTC pour la revitalisation et remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau Le Montant

humides liées (selon plan de situation annexé) ;

2. De financer ce dernier par l'emprunt ;
3. D'amortir ces objets sur 30 ans.

Arzier - Le Muids, le 17 novembre 2020

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Méliné VINCENT

Didier HERMANN

Jean-Marie WEYER
Rapporteur

Fanny WEINMANN

Excusée